

La démarche du Plan de Mobilité Simplifié : un document de planification de la mobilité adapté aux territoires à dominante rurale

Le Plan de Mobilité Simplifié (PMS), créé par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, est un outil de planification des déplacements, adapté aux enjeux des zones rurales. C'est une démarche souple, pour améliorer les conditions de mobilité des habitants, tout en valorisant et en développant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Face à un contexte législatif en évolution, et aux changements de comportements, c'est l'occasion pour les Communautés de Communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée de mener une réflexion sur l'évolution des pratiques de mobilité, sur les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir, et sur le rôle que pourront jouer les collectivités.



La première priorité : développer la pratique du vélo

Parallèlement à la réalisation de ce Plan de Mobilité commun, les deux collectivités s'engagent également dans leur propre Schéma Directeur Cyclable (SDC). Cet outil permet de définir une politique de développement du vélo et de programmer les investissements nécessaires afin de rendre ce mode crédible pour les déplacements quotidiens (vers le lieu de travail, l'école, les centralités...). Ces deux schémas permettront de coordonner l'ensemble des acteurs du territoire agissant en faveur du vélo.

Une réflexion conjointe pour mieux correspondre aux pratiques

Le territoire d'application du PMS correspond à l'ensemble des Communautés de Communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée qui regroupent au total 42 communes et près de 40 000 habitants.

Les nombreux pôles internes ou situés à l'extérieur (Laval, Fougères, Mayenne...) organisent les pratiques de déplacements parfois relativement longs et engendrent une dépendance à l'automobile. La réflexion sera donc menée avec l'ensemble des acteurs, pour intégrer ces mobilités internes depuis et vers l'extérieur.



Plusieurs objectifs à poursuivre :

>> Disposer d'un **document de prospective de la mobilité répondant aux fondements et aux stratégies communautaires** (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial...);

>> Dresser un **diagnostic actualisé de l'adéquation entre offre de transport et besoins de déplacements**, et mettre en lumière les carences et dysfonctionnements existants ;

>> Déterminer **une stratégie de mobilité cohérente sur l'ensemble du territoire et adaptée aux spécificités et besoins locaux** avec différentes échelles de déplacements (communes vers pôles de proximité, territoire, lien avec l'extérieur) et publics cibles ;

>> Définir **une feuille de route opérationnelle**, avec un **programme de mesures pragmatiques, hiérarchisées** et adaptées aux finances locales, et prenant en compte les préoccupations écologiques et sociales, propres au territoire ;

>> Décliner les orientations du Plan dans les Schémas Directeurs Cyclables Communautaires pour faire du vélo un **véritable réflexe pour certains déplacements**...

Près d'un an d'études pour la réalisation de ce Plan

>> Une démarche en plusieurs étapes...

Diagnostic et orientations Jusqu'à l'été 2021

Etablir un diagnostic fin quant aux conditions et pratiques de déplacements, pour dégager les atouts et faiblesses de chaque mode de transport.
Identifier les orientations en matière de mobilité sur le territoire pour les années à venir.

Construction de la stratégie Septembre / Octobre 2021

Identifier la stratégie à mettre en oeuvre et les mesures concrètes à réaliser, à la fois sur le Plan de Mobilité et sur les Schémas cyclables.

Déclinaison opérationnelle Jusqu'à début 2022

Décliner les actions et les maillages cyclables de manière opérationnelle, prioriser les mesures à mettre en oeuvre, identifier le rôle des acteurs...

>> ... menée dans une large concertation et co-construction



>> Tout au long de la démarche, **une large concertation sera organisée** avec les communes (questionnaires auprès des Maires), les acteurs de la mobilité, les partenaires institutionnels et associatifs ... **afin de co-construire** la stratégie de mobilité et les actions à mener ;
>> En parallèle **une communication auprès de la population sera menée** et son implication sera primordiale pour dresser le diagnostic des pratiques actuelles.

Une vaste enquête menée dans le cadre du diagnostic du Plan de Mobilité pour mieux connaître vos pratiques de déplacements !



Comment ?

En répondant à l'enquête mobilité lancée par les Communautés de Communes sur Internet du 15 février au 1er avril pour mieux connaître vos habitudes de déplacements, les difficultés rencontrées et nous faire part de vos attentes pour l'avenir !

Pourquoi ?

Car la réalisation de ce Plan de Mobilité qui vise à mettre en oeuvre la politique locale en termes de transports, et déplacements, vous concerne directement !

Où ça ?

Depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, à votre domicile, sur votre lieu de travail... en vous rendant sur le site de la communauté de communes ou en scannant le QR Code depuis votre smartphone

www.bocage-mayennais.fr



D'ici l'été, d'autres temps d'échanges, où votre avis compte :

- Au mois d'avril, des balades seront organisées pour échanger sur les difficultés concrètes que vous pouvez rencontrer dans vos déplacements quotidiens ;
- Au mois de juin, des séminaires seront proposés pour définir les orientations à poursuivre en matière de mobilité.

Parlez-en autour de vous !



**BOCAGE
MAYENNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Région
**PAYS
de la
LOIRE**

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Communauté de communes du Bocage Mayennais - Mathieu GOURAND - Chargé de mission attractivité locale

Tél : 02 43 08 47 47 - mathieugouirand@cocage-mayennais.fr